

Président : François Baroin, maire de Troyes (Aube), président de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 15.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédaction : Franck Lemarc, Ludovic Galtier, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro : Thomas Beurey, Mélodie Blanco Beneitez, Monique Castro, Geneviève Cerf-Casau, Estelle Chevassu, Stéphanie Colas, Pauline Delaere, Éric Delon, Olivier Devillers, Marion Didier, Gaëlle Duigou, Thierry Guerraz, Sarah Finger, Sébastien Ferriby, Nathalie Fourneau, Marie-Cécile Georges, Alexandre Huot, Martine Kis, Louise Larcher, François Lecocq, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Myriam Morin-Bargeton, Judith Mwendo, Fabienne Nedey, Sylviane Oberlé, Léo Perron, Marie-Laure Pezant, Véronique Picard, Christophe Robert, Emmanuelle Quémard, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser, Pauline Tivelet, Frédéric Ville.

ADMINISTRATION

Éditeur : Olivier Yviquel.

Publicité : Bertrand Plisson, directeur, PLC, 31, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris. Tél. 01 45 26 08 30.

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2021 :**Abonnement intégral :**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
- Administrations, entreprises... : 80,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter). Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Composure et impression :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0421 G 84411. ISSN : 2270-7875, 2^e trimestre 2021.

Ce numéro a été tiré à 12 850 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Covid-19 : tirer les leçons de la crise

Depuis plus de quinze mois, les maires sont au premier rang pour gérer la crise sanitaire, au quotidien et aux côtés de l'État. Alors que s'amorce un retour à la vie normale, il est essentiel de tirer les leçons de cette crise et de capitaliser les expériences, non seulement pour mieux répondre à ce type d'événement, qui n'est pas encore derrière nous, mais aussi pour proposer une autre organisation de notre République, résolument décentralisée, dont la gestion de la crise a montré plus que jamais la nécessité. Et dont les maîtres mots doivent être liberté, subsidiarité, proximité et responsabilité.

Le premier champ de cette décentralisation est sanitaire : la gestion ultra-centralisée de l'épidémie a montré avec acuité les limites d'un État qui ne peut plus tout gérer tout seul. Depuis le début de la crise sanitaire, les maires ont été les chevilles ouvrières de la logistique : achat de masques, de tests, relais des messages de prévention, soutien à la population, organisation de la campagne actuelle de vaccination. L'État doit reconnaître cet état de fait en engageant une décentralisation des politiques sanitaires et médico-sociales privilégiant

« L'État doit engager une décentralisation des politiques sanitaires et médico-sociales. »

les actions de proximité, l'accessibilité des services à la population et le décloisonnement des pratiques. Cette décentralisation doit reposer sur une gouvernance partagée entre l'État (préfets, ARS, etc.) et les collectivités. D'autres champs nécessitent d'être décentralisés alors que l'État privilégie encore une logique descendante et directive, parmi lesquels le développement économique (le gouvernement doit rompre avec la gestion centralisée du plan de relance, *via* des appels à projets, et laisser les acteurs locaux élaborer librement les contrats de relance et de transition écologique) et la transition écologique (l'État doit cesser de fixer autoritairement des objectifs aux collectivités et favoriser la subsidiarité et la différenciation pour les atteindre).

Parallèlement, les collectivités ont besoin d'un État qui les soutienne pour élaborer un nouveau modèle permettant la construction de logements sociaux, réinventer un dispositif de financement de la mobilité, accompagner l'investissement local, garantir une ingénierie accessible pour le développement des territoires ruraux, soutenir les collectivités des Outre-mer.

À l'évidence, le projet de loi « 4D », catalogue de mesures souvent utiles, dont le Sénat entamera la discussion, début juillet, ne répond pas à ces enjeux et ne tire pas les leçons de la crise. L'AMF reste convaincue que la France devra engager cette nouvelle étape de la décentralisation.



FRANÇOIS BAROIN, PRÉSIDENT DE L'AMF